



DÉCLARATION LIMINAIRE CODIEC Prévoyance des enseignants du privé

Monseigneur,
Monsieur le Directeur diocésain,
Mesdames, messieurs les membres du CODIEC,

Le Sniec-CFTC souhaite vous interpeller sur la remise en cause de la prévoyance des enseignants de l'enseignement privé sous contrat annoncée aux enseignants par Monsieur Guéret dans son courrier du 16 mars 2026.

Dès septembre 2025 au niveau national, et ici même lors du dernier CODIEC, nous avons alerté sur notre inquiétude quant à la décision de supprimer la prise en charge de la prévoyance des enseignants.

Depuis 1978, un équilibre singulier avait été trouvé ; alors même que les enseignants devenaient agents publics, les OGEC ont continué à financer, sur fonds propres, un dispositif de prévoyance solide, protecteur et mutualisé. Ce système unique représentait un engagement financier en substitution à l'État, qui n'assumait pas cette couverture.

Aujourd'hui, cet équilibre est brutalement remis en cause.

L'État met en place une offre de protection sociale complémentaire pour ses agents. Mais pour les enseignants du privé, cette offre est **facultative** et surtout **moins protectrice** que le dispositif existant. Dans le même temps, le dispositif historique disparaîtra au 31 décembre 2026.

Concrètement, deux options sont présentées :

- adhérer immédiatement à l'offre de l'État, sans garantie d'un niveau de protection équivalent,
- ou attendre une hypothétique offre spécifique à l'enseignement catholique, dont personne n'est aujourd'hui en mesure de garantir la faisabilité juridique, ni le contenu réel.

Ce que certains présentent comme un « choix » n'en est pas un.

C'est en réalité une mise en risque individuelle des enseignants, sommés d'arbitrer seuls entre :

- une dégradation certaine de leurs garanties,
- ou une incertitude totale quant à leur couverture future.

Nous dénonçons fermement cette situation !

Nous dénonçons également un discours qui tend à masquer la réalité :

- non, il ne s'agit pas d'une simple évolution technique,
- non, il ne s'agit pas d'un progrès,
- non, il ne s'agit pas d'une sortie « propre et sécurisée » selon les termes du communiqué du collège des financeurs de mai 2026
- il s'agit bien d'une **régression sociale majeure**, qui fragilise directement les enseignants en cas de maladie, d'invalidité ou de décès.

Au-delà du fond, la méthode interroge profondément.

Les enseignants sont placés face à des décisions individuelles complexes, sans visibilité, sans sécurisation juridique, et dans des délais contraints. Dans le même temps, aucune garantie n'est apportée sur la continuité effective de leur protection. Cela pose clairement la question de la **considération qui est aujourd'hui portée aux enseignants de l'Enseignement privé sous contrat.**

En effet, on ne peut pas, d'un côté, exiger des enseignants un engagement total au service de l'Enseignement privé sous contrat à coup de pression au nom des valeurs de l'enseignement catholique et de menace sur la garantie de nos postes, et de l'autre, organiser la fragilisation de leur protection sociale.

Le SGEN par la voix de son Secrétaire général, Guillaume Prévost, ne cesse, dans ses déplacements, dans la presse, dans ses interventions publiques, de rappeler que l'enseignement catholique n'est rien sans les enseignants, que « **le premier devoir de l'EC est de protéger enfants et enseignants** (AEF 19 septembre 2025) », que **les professeurs sont au cœur du projet éducatif** (Café pédagogique du 11 mars 2026), et que leur engagement doit être reconnu et soutenu.

Il a en outre déclaré dans le cadre des contrôles d'établissements, que « **l'EC ne pouvait pas continuer à laisser ses enseignants être humiliés** » (site web de l'EC le 11 décembre 2025).

Aujourd'hui, ce ne sont plus les contrôles qui humilient les enseignants, mais les décisions internes !

Tous ces discours sont en totale contradiction avec la réalité vécue par les enseignants et les décisions prises par le FNOGEC. Nous renvoyons donc dos à dos un discours institutionnel qui célèbre les enseignants et des décisions concrètes qui les exposent.

Les enseignants ne sont pas un slogan ! Ils ne sont pas une variable d'ajustement ! **Ils sont la condition même de l'existence de l'enseignement catholique !**

Enfin, nous souhaitons alerter solennellement le CODIEC sur les conséquences de cette décision qui ne seront pas seulement individuelles.

Elles seront en effet également collectives, en générant une perte d'attractivité du métier, un sentiment d'abandon et une rupture de confiance durable entre les personnels et les institutions.

En mettant fin à cette solidarité, et pour réaliser 60 millions d'économie, l'Enseignement catholique abandonnera 140 000 enseignants qui donnent beaucoup pour que les établissements vivent et se développent.

Il placera encore davantage les enseignants dans cette situation paradoxale : être impliqués, loyaux, redevables... tout en retirant les derniers filets de solidarité qui pouvaient nourrir ce sentiment d'appartenance.

C'est donc une rupture, non seulement financière mais une fracture symbolique. Quelle confiance bâtir dans une institution qui, au lieu de protéger ses enseignants, choisit de se désengager ?

Les enseignants rapportent beaucoup plus que la somme économisée par les établissements, en implication, en temps de travail non rémunéré, en bénévolat !

Dans ce contexte, nous demandons donc :

- une transparence totale sur les conséquences réelles de cette réforme,
- des garanties concrètes sur le maintien d'un niveau de protection équivalent,
- et surtout, l'arrêt immédiat de toute communication minimisant les impacts de cette réforme.

Ne pouvant accepter que les enseignants du privé deviennent les variables d'ajustement d'un changement de modèle social, **le Sniec-CFTC se battra jusqu'au bout pour protéger les enseignants et préserver leurs droits.**